



EXIGENCES EN MATIÈRE D'APPROBATION ET D'ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

1. l'approbation et l'évaluation

Tous les fournisseurs de GRUPSA sont identifiés par un code interne et les informations relatives au fournisseur se trouvent dans l'outil informatique et sont gérées par le département des achats. Chaque fournisseur est évalué conformément aux dispositions du présent point.

1.1. Sélection des fournisseurs

Le gestionnaire du système approuve les fournisseurs sur la base d'au moins un des critères d'approbation établis par le GRUPSA :

- Fournisseurs historiques, qui travaillent de manière satisfaisante depuis plus d'un an
- Références dans le secteur
- Capacité d'approvisionnement
- Qualité/prix
- Respect des exigences environnementales

En outre, bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence, les certifications ISO9001 / ISO14001 seront prises en compte.

1.2. Évaluation initiale

L'évaluation initiale des fournisseurs consiste en une première commande/un travail d'essai. Indépendamment du résultat de l'évaluation, les travaux seront effectués avec les fournisseurs qui détiennent un monopole ou une exclusivité pour un matériau ou un service spécifique dans le domaine où les travaux doivent être effectués, lorsque des difficultés techniques et économiques majeures se posent pour l'exécution des travaux.

Les nouveaux fournisseurs seront considérés comme favorables. Lors des évaluations périodiques, de nouvelles évaluations seront attribuées comme décrit ci-dessous.



2. Classement et réévaluation des fournisseurs

Chaque fournisseur se voit attribuer un niveau de classification initial selon la classification suivante:

- A : Fournisseur historique ou sans incidents
- B : Fournisseurs avec incidents
- C : En période d'approbation

Le gestionnaire du système établit une liste des fournisseurs agréés comprenant tous les fournisseurs agréés et le niveau de classification qui leur a été attribué.

Le gestionnaire du système surveille en permanence chaque fournisseur qui a été approuvé. Il utilise le nombre de rapports de non-conformité, de plaintes de clients ou d'actions correctives générés par ce fournisseur. En fonction de l'occurrence ou de la non-occurrence des incidents enregistrés et du degré d'importance de ces incidents, tous les fournisseurs sont réévalués chaque année. Tous les fournisseurs sont réévalués chaque année et, si nécessaire, une nouvelle catégorie leur est attribuée.

2.1. Désapprobation des fournisseurs

Ils se déshomologuent:

- Les fournisseurs avec lesquels GRUPSA a entamé un contentieux judiciaire ;
- Ceux avec lesquels le rapport économique détecte une possibilité de non-fourniture ;
- Ceux qui ont connu plus d'un incident dans le service fourni au cours d'une période d'un an.